

Limoges, le 3 novembre 2014



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Odile Coppey
Véronique Guggiari
IA-IPR Etablissements et Vie Scolaire

A Mesdames et Messieurs les Professeurs documentalistes

s/c de
Mesdames et Messieurs les Proviseurs
Mesdames et Messieurs les Principaux

Service
Etablissements et Vie Scolaire

Cher(e) collègue,

Affaire suivie par
Odile Coppey
Véronique Guggiari

L'inspection pédagogique régionale *Etablissements et vie scolaire* est cette année renouvelée avec l'arrivée de deux IA-IPR EVS. Nous avons aujourd'hui pris connaissance des spécificités de cette académie et souhaitons désormais vous accompagner dans vos missions déterminantes pour le bien-être et la réussite de chacun des élèves.

Mél

odile.coppey@ac-limoges.fr
veronique.guggiari@ac-limoges.fr

L'année 2014-2015 sera marquée par les consultations. Elles permettront de finaliser le Socle commun de connaissances, de compétences et de culture et de construire les programmes, outils didactiques au service d'un projet pédagogique et éducatif en référence à l'article 13 de la Loi d'orientation du 8 juillet 2013 :

Site internet
<http://www.ac-limoges.fr>

Rectorat
13 rue François Chénieux
CS 23124
87031 Limoges cedex 1

« La scolarité obligatoire doit garantir à chaque élève les moyens nécessaires à l'acquisition d'un socle commun de connaissances, de compétences et de culture, auquel contribue l'ensemble des enseignements dispensés au cours de la scolarité. Le socle doit permettre la poursuite d'études, la construction d'un avenir personnel et professionnel et préparer à l'exercice de la citoyenneté. »

L'implication de chacun d'entre vous sera déterminante pour contribuer à l'atteinte des objectifs définis dans le contrat 2014-2018 qui lie l'académie à l'administration centrale :

- **Renforcer la performance scolaire : améliorer la réussite de tous les élèves et élever le niveau de qualification ;**
- **Promouvoir l'attractivité éducative des territoires d'une académie rurale en favorisant l'égalité des chances et l'ambition scolaire des élèves ;**
- **Faire de l'école un lieu d'épanouissement et d'ouverture.**

Ces ambitions inscrivent l'académie dans une dynamique d'élévation du niveau de qualification des jeunes nécessaire à leur insertion sociale et professionnelle.

En tant que professeurs documentalistes¹, vous exercez votre activité dans l'établissement scolaire au sein d'une équipe pédagogique et éducative dont vous êtes membres à part entière. Outre les compétences que vous partagez avec l'ensemble des professeurs, vous maîtrisez les compétences spécifiques relatives

- à la culture de l'information et des médias,
- à l'organisation des ressources pédagogiques de l'établissement et à leur mise à disposition,
- à l'ouverture de l'établissement sur son environnement éducatif, culturel et professionnel.



Vous êtes donc des acteurs incontournables de la Refondation de l'école et vous contribuez à définir les conditions de la réussite éducative, en conseillant le chef d'établissement et en faisant valoir votre expertise tant auprès de vos collègues qu'au sein des instances de l'établissement.

Il vous appartient notamment de prendre toute votre place pour ***Faire rentrer l'école dans l'ère du numérique.*** Dans le cadre du développement des outils numériques de communication, notre école se doit d'accompagner ses élèves dans la compréhension et dans la maîtrise du numérique, au risque de creuser davantage encore les inégalités sociales et scolaires. Un apprentissage raisonné et construit des pratiques numériques doit être l'occasion d'une réflexion collective dans chaque établissement scolaire. Il est nécessaire de poursuivre le travail de qualité débuté pour familiariser les élèves avec une utilisation citoyenne des outils d'information et de communication.

Le travail engagé par les groupes de professeurs documentalistes se poursuit cette année. Nous avons le souhait de les voir évoluer pour devenir des espaces de formation pour les personnels, d'échanges de pratiques et d'expérimentations pédagogiques pour aider chacun dans son établissement à élaborer des dispositifs pédagogiques ambitieux et adaptés au public scolaire accueilli. Ces travaux sont relayés sur le site académique (<http://www.ac-limoges.fr/doc/>) animé par Magali Lesince (professeur documentaliste au collège André Maurois à Limoges) qui est la correspondante académique pour l'utilisation des TICE en documentation (IATICE).

Lors de nos déplacements pour visites et inspections, nous serons attentives à votre implication dans les domaines suivants

- La construction, la mise en œuvre et l'évaluation de situations permettant l'acquisition de compétences explicitées ainsi que la formalisation des progressions nécessaires pour acquérir ces compétences,
- La personnalisation des parcours scolaires pour les actions relevant de l'accompagnement personnalisé en lycée et de tout ce qui relève de l'accompagnement des élèves en difficulté,
- La mise à disposition de ressources éclairant la construction du projet personnel et professionnel des élèves, la prise en charge des élèves en difficulté, l'implication dans les projets en lien avec ce qui se fait dans la classe,
- Le développement et l'accompagnement du numérique éducatif,
- L'ouverture sur l'environnement culturel et professionnel,
- .Votre action dans les différentes instances (conseil pédagogique, conseil école-collège, CESC, CVL, MDL,...).

Les visites d'inspection seront composées de deux temps,

- l'observation d'une situation professionnelle,
- un entretien.

Nous souhaitons la bienvenue à tous ceux qui, comme nous, intègrent l'académie et une excellente année scolaire à tous au service de la Refondation de l'Ecole

Odile Coppey

Véronique Guggiari